

**COMMUNE HELPERKNAPP**  
**REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL**

Séance publique du 12 juin 2019;

Publication et convocation des conseillers: 5 juin 2019

Présents:               Mangen Paul, bourgmestre,  
                              Mathekowitsch Jean-Claude, Eicher-Karier Christiane et Ludwig Patrick, échevins,  
                              Conrad Frank, Vosman Joske, Gieres-Deitz Sylvie, Bisenius Jean-Claude, Noesen  
                              Henri, Gengler-Valmorbida Laurence, Losch Gilles, Erpelding Serge, conseillers ;

Absent (excusé) : Baus Ben, conseiller

Ordre du jour :

1. Introduction
2. Nomination membres de la commission scolaire
3. Projets en cours
4. Convention Houtmann
5. Convention LEADER/WEST
6. Projet « A Brissen »
7. Matériel informatique
8. Approbation d'actes
9. Clauses de confidentialité
10. Projet d'aménagement particulier QE - Granges
11. Etat des restants
12. Déclarations de recette
13. Affaires de personnel (à huis clos)

**Point de l'ordre du jour no 1**  
**Introduction**

Le Bourgmestre félicite M. Frank Conrad à sa nomination comme bourgmestre de la Commune Helperknapp, nomination qui reste à être confirmé par voie d'assermentation par le Grand-Duc.

Pour des raisons pratiques et de disponibilités, le Bourgmestre propose au Conseil Communal de modifier l'ordre du jour de la présente séance.

---

**Point de l'ordre du jour no 1bis**  
**Modification de l'ordre du jour**

Le conseil communal,

**Décide à l'unanimité des voix**

De modifier l'ordre du jour de la présente séance comme suit :

2. Nomination de membres de la commission scolaire
  3. Projets en cours
  4. Affaires de personnel (à huis-clos)
  5. Affaires de personnel (à huis-clos)
  6. Affaires de personnel (à huis-clos)
  - 7A. Présentation des activités du syndicat intercommunal SICONA
  - 7B. Convention Houtmann
  8. Etat des restants
  9. Projet « A Brissen »
  10. Matériel informatique
  11. Approbation d'actes
  12. Projet d'Aménagement Particulier QE granges
  13. Clauses de confidentialité
  14. Déclarations de recettes
-

**Point de l'ordre du jour no 2**  
**Nomination d'un membre de la commission scolaire**

Le Conseil Communal,

**À l'unanimité des voix décide**

De nommer Mme Carole Meyer, chargée de direction de la maison relais de Tuntange, comme membre au sein de la commission scolaire.

---

**Point de l'ordre du jour no 3**  
**Projets en cours**

Le technicien de la Commune, M. Marc Mannes, présente l'évolution des projets communaux du point de vue budgétaire et exécution. Les défis rencontrés et les questions des conseillers sont discutés.

---

**Point de l'ordre du jour no 4A (huis-clos)**  
**Proposition de réaffectation de personnel enseignant à un poste d'accueil du cycle C2-4 – 100% dans l'enseignement fondamental**

Le conseil communal,

**propose à la majorité des voix (11 voix pour Mme Julie Huberty / 1 voix pour Mme Erika Secundo)**

d'affecter Mme Julie Huberty au poste d'accueil du cycle C2-4 (100%) de l'enseignement fondamental de la commune Helperknapp à partir de l'année scolaire 2019/2020.

---

**Point de l'ordre du jour no 4B (huis-clos)**

**Proposition de réaffectation de personnel enseignant à un poste de surnuméraire du cycle C2-4 – 100% dans l'enseignement fondamental**

Le conseil communal,

**propose à la majorité des voix (11 voix pour Mme Erika Secundo / 1 voix pour M. Nicolas Schmit)**

d'affecter Mme Erika Secundo au poste de surnuméraire du cycle C2-4 (100%) de l'enseignement fondamental de la commune Helperknapp à partir de l'année scolaire 2019/2020.

---

**Point de l'ordre du jour no 4C (huis-clos)**

**Proposition de réaffectation de personnel enseignant à un poste du cycle C2-4 – 100% dans l'enseignement fondamental**

Le conseil communal,

**propose à l'unanimité des voix**

d'affecter M. Nicolas Schmit au poste du cycle C2-4 (100%) de l'enseignement fondamental de la commune Helperknapp à partir de l'année scolaire 2019/2020.

---

**Point de l'ordre du jour no 4D (huis-clos)**

**Proposition de réaffectation de personnel enseignant à un poste du cycle C2-4 – 100% dans l'enseignement fondamental**

Le conseil communal,

**propose à l'unanimité des voix**

d'affecter Mme Lucie Lambert Faber au poste du cycle C2-4 (100%) de l'enseignement fondamental de la commune Helperknapp à partir de l'année scolaire 2019/2020.

---

**Point de l'ordre du jour no 5**  
**Nomination d'un rédacteur (à huis-clos)**

Le conseil communal,

**À l'unanimité des voix décide**

De nommer aucun des candidats au poste de rédacteur.

---

**Point de l'ordre du jour no 6 (huis-clos)**  
**Fixation de la rémunération d'une salariée (à huis clos)**

Le Conseil Communal ;

**Décide à l'unanimité des voix**

De fixer la rémunération pour Madame Isabelle Lanners.

D'attribuer une allocation de repas à Mme Isabelle Lanners

---

Mme Christiane Eicher-Karier, échevine, quitte la séance pour le reste de la durée.

---

**Point de l'ordre du jour no 7A**  
**Présentation des activités du syndicat intercommunal SICONA**

M. Yves Schaack, membre de la direction du syndicat intercommunal SICONA, informe le Conseil Communal sur les activités et le fonctionnement du SICONA.

M. Yves Schaack clarifie à cette occasion que la Commune Helperknapp ne devient membre effectif qu'après prise de la délibération concordante par les douze communes-membres et l'arrêté grand-ducal y afférent. A partir de la date de l'arrêté grand-ducal, la Commune Helperknapp pourra désigner un représentant auprès du comité du SICONA et sera incombée de supporter les obligations financières y relatives au fonctionnement du syndicat intercommunal.

---

**Point de l'ordre du jour no 7B**  
**Approbation convention Houtmann**

Le Conseil communal,

**À l'unanimité des voix approuve**

la convention conclue le 26 février 2019 entre le Collège des Bourgmestre et Echevins de la Commune Helperknapp et M. Jos Houtmann par laquelle celui-ci autorise la commune à prendre des mesures d'exécution de la fauche sur des parties des parcelles inscrites au cadastre de la Commune Helperknapp, section BB de Buschdorf au numéros 313/1553, 312/1245 et 309/2036 ;

---

**Point de l'ordre du jour no 8**  
**Approbation de l'état des restants**

Le Conseil Communal,

**A l'unanimité des voix décide**

1. D'approuver l'état des recettes restant à recouvrer pour l'exercice financier 2018 tel que présenté par le receveur communal.
  2. De donner aucune décharge aux débiteurs y figurant.
- 

**Point de l'ordre du jour no 9**  
**Projet « A Brissen »**

Une visite sur les lieux se tiendra le lundi, 17 juin 2019 à 16.00 heures avec les intéressés à gestion du projet tel que publié sur le portail officiel des marchés publics.

---

**Point de l'ordre du jour no 10**  
**Acquisition de matériel informatique**

Le Conseil Communal,

**À la majorité des voix (neuf voix pour, deux voix contre)**

L'acquisition de neuf laptops pour le besoin des neuf conseillers communaux ne faisant pas partie du Collège des Bourgmestre et Echevins.

**Point de l'ordre du jour no 11A**  
**Approbation d'un acte notarié conclu avec M. Victor Betz**

Le conseil communal,

**À l'unanimité des voix décide**

d'approuver l'acte notarié dressé le 14 mai 2019 par devant Me Danielle Kolbach, notaire de résidence à Junglinster entre la Commune Helperknapp et M. Victor Betz, demeurant à L-7417 Brouch, 20, rue de Buschdorf, concernant l'acquisition de la parcelle n°1012/3497, terre labourable sise au lieu-dit « Oben dem Dorf », d'une contenance de 3,11 ares (trois ares et onze centiares), inscrite au cadastre de la Commune Helperknapp, section BC de Brouch par la Commune Helperknapp pour un prix d'acquisition de 31.110,00 € (trente-et-un mille cent dix euros).

---

**Point de l'ordre du jour no 11B**  
**Approbation d'un acte notarié conclu avec les époux Jacques Petit – Mme Marie-José Goedert**

Le conseil communal,

**À l'unanimité des voix décide**

d'approuver l'acte notarié dressé le 14 mai 2019 par devant Me Danielle Kolbach, notaire de résidence à Junglinster entre la Commune Helperknapp et les époux Jacques Petit – Marie-José Goedert, concernant l'acquisition de la parcelle n°49/473, bois, sise au lieu-dit « Kollenfeld », d'une contenance de 108,10 ares (cent huit ares et dix centiares), inscrite au cadastre de la Commune Helperknapp, section TD de Marienthal par la Commune Helperknapp.

---

**Point de l'ordre du jour no 11C**  
**Echange de terrains entre la Commune Helperknapp et les époux Emile Splicks – Mireille Rabiot**

Le conseil communal,

**À l'unanimité des voix décide**

d'approuver l'acte notarié dressé le 14 mai 2019 par devant Me Danielle Kolbach, notaire de résidence à Junglinster entre la Commune Helperknapp et les époux Emile Splicks – Mireille Rabiot, concernant l'échange de des parcelles sises dans la section TA du cadastre de la Commune Helperknapp, par lequel la Commune Helperknapp cède aux époux Emile Splicks – Mireille Rabiot, parcelle n°1078/2476, terre labourable sise au lieu-dit « Auf Trauerhoecht », d'une contenance de 197,20 ares (cent quatre-vingt-dix-sept ares et vingt centiares) et les époux Emile Splicks – Mireille

Rabiot cède à la Commune Helperknapp les parcelles n°806/4276 d'une contenance de 125,90 ares (cent vingt-cinq ares et quatre-vingt-dix centiares) et 806/1133 d'une contenance de 71,20 ares (soixante-et-onze ares et vingt centiares), sises au lieu-dit « Auf Duolem ».

---

**Point de l'ordre du jour no 11D**  
**Approbation d'une cession gratuite conclue**  
**avec les époux Jean-Marie Heynen – Franca Zaccagnini**

Le conseil communal,

**À l'unanimité des voix décide**

d'approuver l'acte notarié dressé le 28 mars 2019 par devant Me Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage entre la Commune Helperknapp et les époux Jean-Marie Heynen – Franca Zaccagnini, concernant la cession gratuite des parcelles n°458/3985, 454/3977 et 454/3974, inscrites au cadastre de la Commune Helperknapp, section TA de Tuntange, sises au lieu-dit « Neiwiss » à la Commune Helperknapp ;

---

**Point de l'ordre du jour no 12**  
**Projet d'Aménagement Particulier QE**  
**« réaffectation des anciennes granges en logement »**

Le conseil communal,

**À l'unanimité des voix décide**

d'adopter le projet de plan d'aménagement particulier dénommé « PAP-QE réaffectation des anciennes granges en logement », portant sur les localités de Bill, Boevange-sur-Attert, Brouch, Buschdorf, Grevenknapp, Finsterthal et Obenthalt, projet de PAP-QE modifié en concordance des remarques formulées par la cellule d'évaluation instituée auprès de la commission d'aménagement du Ministère de l'Intérieur dans son avis émis en séance du 14 mars 2019, référence 18552/31C.

---



**Point de l'ordre du jour no 13**  
**Clauses de confidentialité**

La problématique de la protection des données est discutée.

En ce qui concerne les données transmises par courriel vers et par des « servers » externes, il est tenu compte du fait que la sécurité et la confidentialité en n'en peut pas être garantie pour l'instant.

Il est souhaité que la situation puisse être clarifiée et qu'un accord soit trouvé jusqu'à la fin de l'année en cours.

---

**Point de l'ordre du jour no 14**  
**Titres de recette**

---

**Point de l'ordre du jour no 15**  
**Ajout de points à l'ordre du jour**

Le conseil communal,

**Décide à l'unanimité des voix**

De modifier l'ordre du jour de la présente séance comme suit :

16. Projet de morcellement dans la rue de Bissen à Brouch
  17. Projet de morcellement Am Eck à Hollenfels
  18. Projet de morcellement An Uerbech à Buschdorf
  19. Photovoltaïque
  20. Approbation d'un règlement de circulation d'urgence dans la Cité Nock à Boevange/Attert
  21. Approbation d'un règlement de circulation d'urgence dans la rue de Hollenfels à Tuntange
  22. Divers
-

**Point de l'ordre du jour no 16**  
**Projet de morcellement de morcellement dans la rue de Bissen à Brouch**

Le Bourgmestre informe le Conseil Communal que l'avocat chargé par la commune, Me Steve Helminger, a donné son avis, stipulant que la Commune Helperknapp ne peut pas légalement s'opposer au projet de morcellement mentionné ci-dessus.

Le conseil communal décide majoritairement de ne pas délibérer sur ce point.

---

**Point de l'ordre du jour no 17**  
**Projet de morcellement de morcellement Am Eck à Hollenfels**

Des explications supplémentaires sont fournies.

Le conseil communal décide majoritairement de ne pas délibérer sur ce point.

---

**Point de l'ordre du jour no 18**  
**Projet de morcellement de morcellement An Uerbech à Buschdorf**

Le Bourgmestre quitte la séance, considérant l'intérêt direct dans l'affaire traitée.

Afin de fournir des explications supplémentaires, le Bourgmestre participe de nouveau à la séance.

Le Bourgmestre quitte la séance, considérant l'intérêt direct dans l'affaire traitée.

Le conseil communal décide majoritairement de ne pas délibérer sur ce point.

---

**Point de l'ordre du jour no 19**  
**Regional Energie Cooperative – LEADER Lëtzebuerg West**  
**Exploitation et gérance d'installations photovoltaïques**

Le Conseil Communal,

**À l'unanimité des voix**

Donne son accord de principe d'adhérer à la « Regional Energie Cooperative – LEADER Lëtzebuerg West » avec siège à L-8522 Beckerich, 6, Jos Seylerstrooss d'exploiter et de gérer des installations photovoltaïques sur le niveau régional et charge le Collège des Bourgmestre et Echevins de négocier une convention y relative afin de la soumettre pour approbation ultérieure par le Conseil Communal.

M. Joske Vosman, conseiller, quitte la séance.

---

**Point de l'ordre du jour no 20**  
**Confirmation d'un règlement de circulation temporaire**  
**dans la Cité Nock à Boevange/Attert**

Le Conseil Communal,

**confirme à la majorité des voix (9 contre 1) le règlement de circulation temporaire ci-après :**

- Art. 1.- Du 10 au 14 juin 2019, tout stationnement sera interdit de maison n°26 à la maison n°34, ainsi que devant les maisons 47 ; 48 ; 57 ; 58 et 59 dans la Cité Nock à Boevange-sur-Attert.
- Art. 2.- La présente réglementation sera signalée en conformité avec les prescriptions du Code de la route.
- Art. 3.- Les infractions aux dispositions du présent règlement seront punies conformément aux dispositions de l'article 7 de la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques.
- Art. 4.- Le présent règlement sera publié par affichage dans la commune.
- Art. 5.- Le présent règlement restera à confirmer lors d'une prochaine séance du Conseil Communal.
- 

M. Joske Vosman, conseiller, participe à la séance.

---

**Point de l'ordre du jour no 21**  
**Confirmation d'un règlement de circulation temporaire**  
**dans la rue de Hollenfels à Tuntange**

Le Conseil Communal,

**confirme unanimement le règlement ci-après:**

- Art. 1.- Du 31 mai 2019 au 14 juin 2019, tout stationnement sera interdit devant les maisons sises au n°9A et 11, rue de Hollenfels à Tuntange.
- Art. 2.- La présente réglementation sera signalée en conformité avec les prescriptions du Code de la route.

Art. 3.- Les infractions aux dispositions du présent règlement seront punies conformément aux dispositions de l'article 7 de la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques.

Art. 4.- Le règlement temporaire de circulation du 28 mai 2019 concernant l'interdiction de stationner devant la maison sise au n°9, rue de Hollenfels est aboli avec effet immédiat.

Art. 5.- Le présent règlement sera publié par affichage dans la commune.

Art. 6.- Le présent règlement restera à confirmer lors d'une prochaine séance du Conseil Communal.

---

### **Point de l'ordre du jour no 22**

#### **Divers**

- Résumé du rapport de la dernière réunion de la commission des sports :
  - la commission propose d'installer des panneaux d'affichage digitaux à des lieux à circulation routière élevée ;
  - la commission propose d'installer des lieux supplémentaires pour l'affichage de banderole pour annoncer des festivités au-dessus des routes principales. Il est tenu compte du fait que cette doléance sera très probablement refusée par l'Administration des Ponts et Chaussées, étant donné qu'elle n'autorise que trois emplacements par commune pour l'instant ;
  - M. Frank Conrad a démissionné comme président de la commission et est remplacé par Mme Nicole Kuhn-Di Centa. M. Manou Petry figure comme vice-président et M. Joe Heinz comme secrétaire.
- Des renseignements supplémentaires sur le déroulement de la manifestation « Beachdrëff » sont fournis.
- Le Syndicat des Eaux du Centre (SEC) organisera sa fête d'été à Ansembourg. Une invitation officielle sera envoyée à la Commune.
- Des renseignements supplémentaires sur le déroulement de la manifestation « Kommt all an de Märjendall » sont fournis.
- Le Conseil Communal signe le rapport de la séance du 23 mai 2019. Le rapport de la séance du 3 avril 2019 devrait être prêt à signer pour la prochaine séance du Conseil Communal.
- Le Conseil Communal est informé d'un acte faisant preuve que la mairie à Tuntange appartient à la Commune Helperknapp.